



ARTISANAT FRANCILIEN

INFOS ÉCO N°101

3 AVRIL 2017



TENDANCES ÉCONOMIQUES



LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE PROPOSE UN PROGRAMME DE 15 AIDES

La Région Île-de-France a publié un programme de 15 aides dont certaines portent sur l'aménagement du territoire et le développement économique.

- Développement de tiers-lieux :

Cette aide peut être mobilisée par les collectivités locales et leurs groupements ou les établissements publics. Elle vise à soutenir la création ou le développement d'espaces de travail collaboratifs à destination des télétravailleurs ou des indépendants. Elle peut financer des dépenses d'aménagement (hors construction du bâtiment) et d'achat de matériel.

- Revitalisation commerciale des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en milieu rural :

Cette aide peut être mobilisée exclusivement par les communes (moins de 10 000 habitants) et EPCI ruraux (hors unité urbaine de Paris). Elle vise à soutenir les actions de revitalisation commerciale des centres-villes et centres-bourgs ruraux. L'aide d'investissement cible « *les travaux imprévus et nécessaires de consolidation ou de réparation des biens immobiliers publics ou d'espaces publics frappés par un événement d'origine accidentelle* ».

- Le contrat rural :

Destinée aux communes de moins de 2 000 habitants et aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants, cette aide vise à « *accompagner les communes et les syndicats de communes ruraux pour assurer le développement de leurs territoires et la réalisation de leurs projets d'investissement portant sur leur patrimoine foncier et immobilier* ».

- Soutien aux équipements de collecte déchets des artisans :

Cette aide cible le développement de nouveaux points de collecte pour les déchets des artisans et des professionnels en Île-de-France et l'adaptation des équipements existants. Elle peut être mobilisée par les collectivités, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, **les Chambres consulaires et les entreprises (TPE/PME/PMI)**. Le taux d'aide maximal est de 30% des dépenses éligibles, avec une aide régionale plafonnée à 300 000€.

En savoir plus : [https://www.iledefrance.fr/fil-presidence/maires-ile-france-ce-que-region-vous-propose?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=la lettre d039infos](https://www.iledefrance.fr/fil-presidence/maires-ile-france-ce-que-region-vous-propose?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=la%20lettre%20d039infos)

Contact : Julien GUÉRARD – julien.guerard@crma-idf.fr



CLASSEMENT 2017 DES COMMUNES EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

Un nouveau classement des communes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) entrera en vigueur au 1er juillet 2017. Les critères utilisés pour le classement sont :

- L'appartenance à un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre ;
- Une densité de population inférieure à 63 habitants au km² au sein de l'EPCI ;
- Un revenu fiscal par habitant inférieur à 19 111 euros au sein de l'EPCI.

Le classement en ZRR ouvre la possibilité aux entreprises artisanales qui y sont implantées de bénéficier d'exonérations d'impôts sur les bénéfices et de cotisation foncière des entreprises. En Île-de-France, seulement 28 communes étaient classées en ZRR en 2014, toutes dans le 77. Plus aucune commune francilienne n'est classée en ZRR en 2017.

Commune sortant des ZRR en Île-de-France

77009	Arville
77012	Augers-en-Brie
77026	Beauchery-Saint-Martin
77027	Beaumont-du-Gâtinais
77032	Beton-Bazoches
77066	Cerneux
77072	Chalautre-la-Grande
77080	Champcenest
77134	Courchamp
77137	Courtacon
77147	La Croix-en-Brie
77207	Gironville
77230	Ichy
77239	Jouy-le-Châtel
77246	Léchelle
77262	Louan-Villegruis-Fontaine
77275	Les Marêts
77289	Melz-sur-Seine
77301	Montceaux-lès-Provins
77342	Obsonville
77357	Pécy
77396	Rupéreau
77424	Saint-Martin-du-Boschet
77444	Sancy-lès-Provins
77459	Sourdun
77486	Vaudoy-en-Brie
77519	Villiers-Saint-Georges
77530	Voulton

En savoir plus : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/le-p-rim-tre-des-zrr-au-1er-juillet-2017-0>

Contact : Julien GUÉRARD – julien.guerard@crma-idf.fr